

Membre associé (1786-1793)

Associé correspondant national (1804)

Claude-Emmanuel-Joseph-Pierre Pastoret (1755-1840) avait été membre de l'ancienne académie de 1786 à 1793. Né à Marseille le 25 octobre 1756, il avait commencé avant la Révolution une carrière de juriste et d'homme de lettres : conseiller à la Cour des aides de Pais en 1781, maître des requêtes en 1788, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres en 1785. D'abord favorable aux idées nouvelles, il fait partie de l'administration du district de Paris avant de se faire élire le 3 septembre 1791 député à l'Assemblée législative. Mais il est resté royaliste, il rend visite au roi après le 10 août 1792 et sollicite l'honneur de le défendre à son procès. Mis en état d'arrestation le 12 mars 1794, il se réfugie en Provence et en Savoie avant de partir en émigration.

Il retrouve très vite des responsabilités politiques, comme député du Var au Conseil des Cinq Cents (16 octobre 1795) et une distinction académique, lorsqu'il retrouve un fauteuil à l'Institut (6 décembre 1795). Mais ce n'est pas pour longtemps. Après le coup d'état de fructidor an V, il est condamné à la déportation et radié de l'Institut, en raison de ses opinions royalistes. Il trouve refuge chez Mme de Staël à Coppet, puis à Venise et à Rome. Le coup d'état du 18 brumaire lui rend sa qualité de membre de l'Institut, le 25 avril 1800 ; il devient professeur de droit au Collège de France (18 février 1804) et il est bientôt couvert d'honneurs : chevalier de la Légion d'honneur (1803), officier (1811), commandeur (1815) puis grand-croix (1821), chevalier, puis comte d'Empire (1808 et 1810), professeur de philosophie à la faculté des lettres de Paris (6 mai 1809), membre du Sénat conservateur (14 décembre 1809). Il continuera sa brillante carrière sous la Restauration : pair de France, marquis, membre de l'Académie française (le 24 août 1820), mais abandonnera toutes ses responsabilités à la chute de Charles X.

Il s'était fait connaître avant 1789 par un *Éloge de Voltaire* (1779), par un *Discours en vers sur l'union qui doit régner entre la magistrature, la philosophie et les lettres* (1783), par un *Moïse considéré comme législateur et moraliste* (1784), un *Zoroastre, Confucius et Mahomet comparés comme sectaires, législateurs et moralistes* (1787). Après 1810, il a édité des ordonnances des rois de France et écrit une *Histoire de la législation*, en 11 volumes (1817-1837). [Jean-Claude Bonnefont]